

Berthenay

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2. RÉGLEMENT GRAPHIQUE

Territoire communal

1/5.000ème

et

Centre-bourg

1/2.000ème

Approbation du PLU

Vu pour être annexé à la délibération

du conseil métropolitain du 17 décembre 2018

Département de l'Indre-et-Loire

atu

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 rue du Rd, Jeanne Mance Dessault

37000 Tours, France

Téléphone : 02 47 73 73 70

Télécopie : 02 47 73 73 70

Courriel : atu@atu77.org

www.atu77.org

ZONAGES ET SECTEURS REGLEMENTAIRES

--- Limites de zones

ZONE URBAINE

UAi : Zone Centre-bourg

UAia : Secteur du Centre-bourg plus vulnérable aux inondations

UAib : Secteur de la station d'épuration

ZONE AGRICOLE

Ai : Zone agricole

Aia : Secteur de la Grange aux Moines

Aib : Secteur d'aménagement d'un parc agronaturel

ZONE NATURELLE

Ni : Zone naturelle

Nia : Secteur de réhabilitation d'un perré et d'aménagement d'un embarcadère pour un bac vers Luynes

Nib : Secteur d'aménagement d'un accès pour mise à l'eau de canoës-kayaks

Nic : Secteur entre les digues

PRESCRIPTIONS

Emplacement réservé

Espace boisé classé

Grange pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19

Ensembles patrimoniaux protégés au titre de l'article L151-19

Bande d'implantation des constructions principales

Retrait des constructions de 2 mètres minimum

Haie à protéger au titre de l'article L151.23

Haie à planter au titre de l'article L151.23

Fossé à protéger au titre de l'article L151.23

Mare à protéger (L151.23)

Périmètre du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Val de Tours - Val de Luynes

Emplacements réservés		Destinataire
N°	Objet	
1	Voie de circulations douces	Commune
2	Voie de circulations douces	Commune
3	Voie de circulations douces	Commune

Zoom au 1/2.000ème du Centre-bourg de Berthenay